

**AVIS PUBLIC****DÉROGATION MINEURE****EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 août 2018 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. réduire la distance minimale à respecter entre un garage isolé et une résidence, fixée à 3 mètres par le règlement de zonage 2015-560, à 0.31 mètre;
2. réduire la bande de non-construction avec un cours d'eau, fixée à 20 mètres par le règlement de zonage 2015-560, à 14.48 mètres;

Identification du site concerné : 50 chemin des Lilas, lot 4 754 221, matricule : 3018-74-8848.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 10^e jour du mois de juillet 2018.

Sylvain Michaudville
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Michaudville, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 10^e jour du mois de juillet 2018 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet 2018.

Sylvain Michaudville/Secrétaire-trésorier
Directeur général